La commune de NEUVILLE-EN-FERRAIN souhaite mettre un local municipal de son domaine public du patrimoine bâti à disposition, à des tiers, afin de conclure une convention emportant autorisation d'occupation temporaire de son domaine public conformément aux dispositions de l'article L.1311-5 du Code général des Collectivités Territoriales.

Vous souhaitez faire partie de la mise en concurrence, téléchargez l’avis d’information disponible sur le profil acheteur <https://marchespublics596280.fr>.

L’opérateur présentera un dossier technique, dont la date limite de remise est le vendredi 16 septembre 2022 à 12 heures, qui comprendra :

* Le CV du porteur de projet.
* La présentation du projet, avec :
	+ Les horaires et jours d’ouverture proposés
	+ La description du projet (activités médicales accueillies, nombre et type de praticiens, temps de présence, plages horaires d’ouverture, projet de santé, structure juridique envisagée).
	+ Les motivations, et valeurs du porteur de projet.
	+ Le plan de financement sur 3 ans, HT, avec l’évaluation des besoins, ressources, l’évaluation du chiffre d’affaires mensuel.
	+ Le calendrier prévisionnel d’ouverture de l’équipement.
* Attestation d’assurance contre le vol, incendie, sécurité et responsabilité civile.
* Extrait K-bis de moins de 3 mois, ou avis de situation SIRENE.

***Télécharger l’*** [***2022-07-12 AMI MEDECINE DU TRAVAIL.pdf***](2022-07-12%20AMI%20MEDECINE%20DU%20TRAVAIL.pdf)